

4D

998 135

1

Société par actions simplifiée au capital de 408.000 Euros

Siège social à DOURDAN (Essonne) ZI La Gaudrée – Impasse des Jalots

428 212 997 RCS EVRY – SIRET 428 212 997 00012

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 09 DEC 2009 Numéro : 13230

DECISIONS DES ASSOCIES

PRISES SOUS LA FORME D'UN ACTE SOUS SEING PRIVE

EN DATE DU 6 OCTOBRE 2009

Le 6 octobre 2009, les associés de la société 4D, société par actions simplifiée au capital de 408.000 Euros, divisé en 8.160 actions de 50 Euros chacune, ayant son siège social à DOURDAN (Essonne) ZI La Gaudrée – Impasse des Jalots, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 428 212 997 RCS EVRY, ci-après dénommée la « Société », à savoir

- | | | |
|---|--|---------------|
| - | Monsieur Thomas CHAUDRON
Propriétaire de | 6.936 actions |
| - | Monsieur Denis SALAUN
Propriétaire de | 408 actions |
| - | Monsieur Alain ROMAN
Propriétaire de | 408 actions |
| | Monsieur Mario FRADE DOS SANTOS
Propriétaire de | 408 actions |

Ci-après les « Associés »,

Ont pris la décision visée ci-après, sous forme d'un acte sous seing privé, signé par tous les Associés, ainsi que le permet l'article 17 des statuts de la Société

PREMIERE DECISION – Changement de dénomination sociale

Les Associés décident de modifier la dénomination sociale, qui devient à compter de ce jour « 4D2 ».

DEUXIEME DECISION – Mise à jour des statuts

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés générale décident de modifier l'article 3 des statuts comme suit

« Article 3 – Dénomination sociale

La Société a pour dénomination sociale

4D2

Tous actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers doivent indiquer la dénomination sociale, précédée ou suivie des mots « société par actions simplifiée » ou des initiales « SAS » et de l'énonciation du capital social. »

TROISIEME DECISION – Pouvoirs à l'effet d'effectuer les formalités

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'effectuer les formalités notamment de publicité et de dépôt prescrites par la loi.

Fait à DOURDAN

Le 6 octobre 2009

En sept (7) exemplaires, dont un pour chaque associé, un pour la Société et deux pour Greffe du tribunal de commerce.

M. Thomas CHAUDRON

M. Denis SALAUN

M. Alain ROMAN

M. Mario FRADE DOS SANTOS